

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 15 juillet 2019 à compter de 18h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Gilles Richard, conseiller

Absence motivée :

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Deux citoyens n'a assistent à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 18h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de l'ajournement
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** Période de questions

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 130** **Gestion financière et administrative**
- 130-01** Modifications de résolutions **Reporté**
- 130-02** Adoption de résolution – Entente confidentielle **Reporté**
- 130-03** Attributions de subventions
- 130-04** Remboursement de taxes

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Adoption du règlement 2019-310

300 - TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

A-150719-0185 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

**A-150719-186 Acceptation de subvention
Programme de petites rénovations**

CONSIDÉRANT QUE le programme de petites rénovations dispose d'un budget de 8000\$ pour l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE vingt-deux (22) contribuables ont déposé une demande de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le comité composé de trois membres du conseil ont analysé les demandes et ont accordé un pointage à chacune suivant la grille d'évaluation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE quatre demandes ayant reçu un plus bas pointage furent écartées par manque de budget, et une demande fut jugée inadmissible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accorder une subvention aux contribuables suivants :

Noms	Coût des rénovations	Subvention accordée
Éloi St-Amour	1364.75	500
J.B Lévesque (maison)	1929.41	500
Nathalie Gagnon	1255.77	500
Lisette Lamoureux	1105.99	481
Paul Lacourcière	1881.35	500
Mario Larche	2040.30	500
Jacques Lacourcière	1133.73	500
Gilles Cyr	3239.57	500
Gérard Coulombe	1703.92	500
Anick Lévesque	1299.21	500
Marie-Rose Lefebvre	1867.48	500
Raoul Pauzé	1330.01	334
Steve Gareau	1023.40	445
Ginette Beaudoin/ Rémy Baron	1403.09	500
Joanne Cyr	1231.60	500
Jean-Luc Lyrette	979.94	207
Martial Désabrais	3008.48	500
Total		7,967

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-150719-187 Ajustement de Taxes Municipales

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une mise à jour de la MRCVG en date du 30 juin 2019 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de rembourser deux citoyens à la baisse d'évaluation de leur immeuble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la direction générale à rembourser les sommes nécessaires, tel que décrit ci-dessous :

4865 90 9590	296.61\$
5462 10 4399	733.63\$
Pour un total de :	1030.24\$

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-150719-188 Adoption du règlement 2019-310

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le règlement # 2019-310 soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 18h10 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

